



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-017

SERVICE : Direction Commande Publique

OBJET : Achat, livraison et montage d'un bâtiment modulaire démontable pour l'extension du centre de loisirs de Saint-Martin-du-Mont

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n°20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans les domaines de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 3 décembre 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour l'achat, la livraison et le montage d'un bâtiment modulaire démontable pour l'extension du Centre de loisirs de Saint-Martin-du-Mont ;

CONSIDÉRANT que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 28 janvier 2025 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement l'offre de base du groupement d'entreprises B. LOC (mandataire – 85000 La-Roche-sur-Yon) / MADERA ;

DÉCIDE

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



D'ATTRIBUER le marché ayant trait à l'achat, la livraison et le montage d'un bâtiment **modulaire démontable** pour l'extension du centre de loisirs de Saint-Martin-du-Mont au groupement d'entreprises B. LOC (mandataire – 85000 La-Roche-sur-Yon) / MADERA pour un montant de 126 267,00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 29 janvier 2025.

Pour le Président et par délégation,

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
7ème Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale et Petite enfance

